

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure



À la séance ordinaire qui sera tenue le **11 février 2020**, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 438, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2019-52 : LOT 5 887 820 (BOULEVARD DON-QUICHOTTE)

La demande est à l'effet de permettre la subdivision du lot 5 887 820 pour le prolongement de la rue Michel-Mcnabb et qu'il en résulte un lot constructible avec :

- Un frontage de 22,97 mètres au lieu de 24,0 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- Une superficie de 925,5 mètres carrés au lieu de 930 mètres carrés tel que prescrit à la réglementation.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 13 JANVIER 2020.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière
/sb
